

Rapport Final

Clause de non responsabilité

La préparation et la réalisation de Project no. IUCN NL/EGP 600067 ont été possible grâce à l'assistance financière de l'UICN - Comité néerlandais (IUCN NL). Les opinions exprimées, les informations présentées et les désignations géographiques et géopolitiques utilisées se sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'IUCN NL ou de ses bailleurs de fonds.

Données de base

Nom et pays de l'organisation : IDEE Casamance, SENEGAL

Titre du projet : L'exploitation responsable des ressources halieutiques côtières pour sauvegarder la biodiversité mangroviennne : une responsabilité partagée tripartite

N° du projet : IUCN NL/EGP projet No. 600067

Rapport présenté par : John Lucas Eichelsheim, projets manager

Email et numéro de téléphone : ideecasamance@arc.sn / +221 33 991 45 92

Durée et coûts totaux du projet : 15/08/2007 au 15/08/2009 / € 60.000

Date du dernier rapport d'avancement : 09 janvier 2009 rapport03

Résumé des résultats du projet (en anglais, pas plus de 250 mots) :

The vision: Introduce a management model for fishery stock in the Casamance ria in order to facilitate future installation of Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA)

The strategy: Realize a bottom-up approach: strengthen local village fisheries committees and "comités locales de concertation des organisations de producteurs (CLCOP)" (= a rural community platform for producers' organizations)

Some results:

- . a synergy between fisher-folk, local communities and the fishery department, the three leading parties in a fisheries reform is installed
- . for the first time fisher-folk are integrated participants of rural development programs
- . a lot of information is brought together to better understand fisheries in the Casamance ria
- . dynamic interaction is installed between fisher folk, local communities and fishery department
- . first steps are made to develop local management plans based on concentrical spheres (village, rural community, fish zone)
- . growing conscience of fisher-folk and civil society for the need to change exploitation methods of fish stocks
- . fisher-folk feel the need for information and experience exchange and use local radio to do so
- . contacts with processing plants in Senegal and the Gambia, with the West African Trade Hub, with consulting agencies in Europe and USAID are the first steps for labelling of Casamance shrimp fishery
- . periodical meetings compare fishery management plans in the Gambia, the Sine Saloum and Casamance

II PERFORMANCE

Après les grands projets de formation et d'infrastructures sans grandes retombées sur le terrain, tels projet PAMEZ (1981-1993 pour € 3,7 M), le PROPAC (1995-2000 pour € 1 M), PAPA SUD (2000-2005 pour € 8,63 M), le projet IUCN NL/EGP de IDEE Casamance est le premier et seul projet qui s'occupe des acteurs de la pêche artisanale à la base. Et ceci en particulier à la pêche estuarienne, principalement composée de pêcheurs de crevettes et pêcheurs qui fournissent les marchés locaux. La pêche artisanale en haute mer a toujours prédominé les pêcheries estuariennes qui par contre sont d'une importance beaucoup plus grande pour la sécurité alimentaire des populations riveraines. Le projet IUCN NL/EGP de IDEE Casamance a introduit les acteurs de la pêche comme partie intégrante et active au développement du monde rural. De plus qu'une grande partie est paysan-pêcheur, dont la partie pêche a toujours été négligée par l'Etat et les partenaires au développement.

Le projet IUCN NL/EGP de IDEE Casamance a partagé les données (statistiques) sur la pêche artisanale avec les collectivités locales qui pour la première fois sont confrontées avec l'ampleur de l'activité et l'impact de la dégradation des ressources halieutiques.

Les acteurs de la pêche sont contents qu'un partenaire au développement s'occupe pour la première fois de leurs besoins et contraintes. Beaucoup sont conscient de l'importance d'être informé et de s'organiser en organisations professionnelles.

Les premier pas sont faits pour l'aménagement des pêcheries de la ria Casamance avec l'élaboration conjointe tripartite entre acteurs de la pêche, collectivités locales et l'administration de codes locaux de gestion.

Le projet USAID/Wula Nafaa a adopté l'approche bottom-up de IDEE Casamance et a demandé d'élaborer un modèle reproductible d'aménagement des pêcheries basé sur les expériences en Casamance, la Gambie et le Sine Saloum

a) Activités du projet

1) Le Gouvernement du Sénégal considère les ressources halieutiques des eaux sous juridiction sénégalaise comme patrimoine national : le droit de pêche dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise appartient à l'Etat qui peut en autoriser l'exercice par des personnes physiques ou morales de nationalité sénégalaise ou étrangère. La gestion des ressources halieutiques est une prérogative de l'Etat : l'Etat définit, à cet effet, une politique visant à protéger, à conserver ces ressources et à prévoir leur exploitation durable de manière à préserver l'écosystème marin. L'Etat mettra en œuvre une approche de prudence dans la gestion des ressources halieutiques. En fait, en analysant les textes réglementaires régissant le secteur, on constate une attitude qui ramène toute la politique du secteur sous la responsabilité du ministère et de ses services déconcentrés. Les services centraux et déconcentrés ne veulent rien céder sur leur prérogatives et les communautés de pêche qui ne sont pas suffisamment sensibilisées sur la décentralisation prennent les distances vis-à-vis des collectivités locales. Un fossé s'est creusé.

Le message délivré sur la pêche depuis les années 1970 est celui d'une crise permanente due à la surexploitation chronique et généralisée, qui s'aggrave. L'évaluation scientifique porte le plus souvent sur la régulation des prélèvements sur les stocks ou les écosystèmes, c'est-à-dire à une échelle assez vaste. L'évaluation de l'état, des menaces et des risques de cette ressource vivante est communiquée aux décideurs. Toute la gestion des pêches s'emploie ensuite à régler les problèmes de surexploitation.

La théorie des pêches et de la surexploitation s'est construite autour de la « tragédie des communaux ». Pour Hardin (1968), un bien commun en accès libre est voué à la dégradation par le jeu de la compétition entre exploitants, qui cherchent à "maximiser leur intérêt individuel", sauf si une autorité centrale n'intervient. La « maximisation de l'intérêt

individuel », hormis dans le cadre étroit de l'opération de pêche, n'apparaît pourtant pas comme la motivation courante des pêcheurs artisans exerçant dans la sous-région. Les unités de production sont familiales et fonctionnent en réseaux dont les motivations apparentes sont faire vivre sa famille au quotidien. On observe que des techniques anciennes et sélectives comme la ligne à main sont restées très courantes et pratiquement inchangées depuis parfois un siècle, ou encore que la concentration des moyens de production est restée relativement limitée, malgré le développement important des pêcheries. Le processus de Hardin fondé sur la compétition entre individus aurait tendu au contraire à sélectionner les techniques les plus efficaces et à les concentrer dans les mains des meilleurs compétiteurs (concentration). Il semble par contre qu'une dimension locale dans la gestion halieutique crée un équilibre dans l'exploitation par les différents acteurs.

La finalité de la gestion des pêches ne devrait pas être la réglementation de l'accès aux ressources, mais la création des conditions qui rendront cette réglementation inutile, c'est-à-dire les conditions d'une pêche durable. Les pêcheries artisanales ne doivent pas être réduites à des systèmes isolés d'extraction de ressource. Elles doivent être considérées comme des systèmes intégrés, diversifiés, pourvoyeurs de services durables et il faut éviter que les pêcheurs soient écartés du processus de gestion. On risque alors de ne plus les considérer comme producteurs mais simples usagers de la ressource.

Après une bonne connaissance de la diversité des pêcheries locales par des descentes de terrain (approche de proximité), un long processus d'information et de sensibilisation implique directement les acteurs de la pêche dans une réflexion concertée sur un aménagement des pêcheries qui réinstalle un nouvel équilibre d'exploitation. Une autorégulation des acteurs de la pêche assure la durabilité de cette équilibre.

En premier lieu, nous avons voulu réaliser cette approche de proximité par l'implication des membres du CLCOP. Cette approche fonctionne bien pour renforcer les capacités des membres de CLCOP, d'incorporer la filière pêche dans la collectivité locale et de faire des acteurs de la pêche des membres actifs du développement rural. Mais la distance entre acteurs de la pêche et la collectivité locale reste trop grande et la filière pêche reste dispersée. Pour harmoniser les acteurs de la pêche au sein de la collectivité locale il faut un relais. Le relais communautaire est un acteur de la pêche, (homme ou femme) volontaire, habitant la zone, choisie par le conseil rural ou la mairie, et qui assure le pont entre le programme et le conseil rural/mairie dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre d'une convention locale. En tant que acteur de la pêche local, le relais facilite l'élaboration d'un état des lieux, l'organisation des acteurs de la pêche et assure que l'information circule dans la filière pêche. En tant que intermédiaire entre les acteurs de la pêche et le conseil rural, le relais assure que la société civile et les élus locaux sont bien informés sur la filière pêche.

La dénomination du projet mentionne une responsabilité partagée tripartite. Ce qui s'entend entre les acteurs de la pêche, la collectivité locale et les services déconcentrés de l'Etat. Ce sont ces trois parties qui participent à l'élaboration et à l'exécution des plans d'aménagement locaux des pêcheries et au système de suivi, contrôle et surveillance des pêches au niveau local. Le projet IUCN NL/EGP par IDEE Casamance a réussi à s'imposer dans les deux régions de Ziguinchor et Sédhiou en tant que partenaire au développement pour la filière pêche. Preuve est que le bureau de WWF/WAMER à Dakar à travers son partenariat avec le projet USAID/Wula Nafaa a signé une première phase de partenariat avec IDEE Casamance (voir plus loin) pour l'aménagement des pêcheries de la ria Casamance.

Même si les acteurs de la pêche ne sont pas tous organisés en organisations reconnues par l'Etat, nous avons respecté leur type d'organisation en état de dormance et organisé des rencontres tripartites pour :

- ∠ identifier un plan d'eau dont les villages adjacents et la filière pêche connaissent une certaine similarité en problèmes d'exploitation halieutique
- ∠ dresser un état des lieux
- ∠ identifier les contraintes et besoins locaux de la filière pêche
- ∠ discuter sur la réglementation en vigueur et de son application
- ∠ créer des cadres de concertation
- ∠ installer un processus de rencontres périodiques
- ∠ installer un processus d'échanges d'informations et d'expériences
- ∠ entamer des concertations sur les codes locaux de gestion

Cette approche a reçu un accueil favorable des acteurs de la pêche, des collectivités locales et de l'administration. C'est même pour cette approche de proximité que le projet USAID/Wula Nafaa s'est rapproché de IDEE Casamance.

L'approche d'aménagement des pêcheries développée est de type bottom-up et se considère une contribution participative à l'installation des CLPA (plutôt top-down). Ces Conseils Locaux de la Pêche Artisanale font partie d'une phase expérimentale d'implantation d'une cogestion des pêcheries au Sénégal. Quatre CLPA sont actuellement installés sur les 30 prévus, mais leur fonctionnement laisse toujours à désirer. Ce dysfonctionnement est en premier lieu causé par un manque d'organisation à la base ce qui ne facilite pas le transfert d'information et l'élection d'une représentation reconnue. En travaillant d'abord à la base, l'approche de proximité veut éviter ces obstacles. Une synthèse des approches actuellement en cours dans les Sine Saloum (avec WWF/WAMER), la Gambie (avec Rhode Island University) et en Casamance (avec IDEE Casamance) contribue à l'élaboration d'un modèle reproductible d'aménagement des pêcheries.

2) La pêche au Sénégal est en pleine phase d'évolution et en particulier la pêche artisanale. Le Gouvernement du Sénégal a organisé de larges concertations nationales sur la pêche et l'aquaculture pour revisiter la stratégie de développement du secteur de la pêche appliquée au cours des deux dernières décennies et de procéder aux ajustements nécessaires afin de mieux répondre aux enjeux et défis nouveaux posés au secteur. La stratégie nationale de croissance accélérée et de la lutte contre la pauvreté assigne un rôle central au secteur de la pêche. Quelques étapes essentielles sont prévues pour améliorer la gouvernance du secteur : l'introduction de la cogestion par la mise en place des Conseils Locaux de pêche et la réédition du Code de la Pêche. Ces deux processus sont en phase initiale et la Direction des Pêches a conseillé d'attendre leur finition avant de prendre des décisions. Ainsi, l'installation de codes locaux de gestion est jugée prématurée. Nos activités se sont alors essentiellement concentrées sur la préparation du terrain : informer, réunir, sensibiliser et mobiliser les acteurs de la pêche et les collectivités locales. Tout en développant en étroite collaboration tripartite une stratégie d'application des réglementations en vigueur (code de la pêche). Cette autorégulation de la loi en vigueur doit essentiellement être assurée par les acteurs de la pêche eux-mêmes et sans recours aux gros moyens. Dans cette perspective, des comités villageois de gestion sont installés dans les 67 villages ciblés. Membres sont le chef du village (élu, coutumier ou religieux) et représentants des acteurs de la pêche et de la société civile. Les infractions constatées par les pêcheurs sont dénoncées à ce comité qui règle le problème par pression sociale.

La création de la nouvelle région de Sédhiou par le décret N° 008 du 02 février 2008 et les élections locales du 22 mars 2009 ont provoqués des turbulences qui ont énormément perturbé les activités sur le terrain. D'une superficie de 7 350 km², la population de la nouvelle région est estimée à plus de 500 000 habitants avec un taux de croissance annuelle de 2,80%. Elle compte 32 Communautés Rurales, 9 Arrondissements, 9 Communes, 3 Départements. Ce nouveau découpage administratif n'a pas toujours plu aux populations locales qui en ont vivement contesté plusieurs décisions. L'installation du nouveau Inspecteur des pêches à Sédhiou c'est seulement réalisé en juin 2009, entraînant entre-temps un attentisme à tous les niveaux. Ces événements ont retardé nos activités de plusieurs mois.

Une autre décision prise en commun accord n'a pas pu se réaliser par manque de moyens. Tout le monde est tombé d'accord de bannir pour toujours de la ria Casamance les filets composés de monofilament. Comme le Code de la Pêche interdit d'utiliser ou de détenir à bord des embarcations de pêche des filets maillants fabriqués à partir d'éléments monofilaments ou multimonofilaments en nylon cette initiative soutenue par pêcheurs et non pêcheurs est fortement encouragée. Plusieurs localités ont relevé le défi, mais ils restent encore beaucoup de filets monofilament en utilisation parce que les utilisateurs n'ont pas les moyens de les changer, ni le projet. Ainsi, le manque de fonds de reconversion des filets interdits a empêché une large application de la convention locale (voir aussi notre demande d'un réajustement neutre dans le budget pour libérer un fonds de reconversion).

Il s'est avéré que nous n'avons pas pu trouver un module adapté et un formateur afférent pour réaliser convenablement les postes prévus dans notre budget d'expert juridique en pêcheries et de formateur de terrain. Après les premières rencontres de renforcement de capacité et de mise à niveau des agents du Service Régional des Pêches et de la Surveillance les sujets d'incompréhension et de discussion restaient les mêmes et ne changeaient guère. Peu d'appréhension et de connaissances sont pour le moment disponible sur la cogestion et l'élaboration de codes locaux de gestion. Pour la formation et la sensibilisation des acteurs de la pêche nous avons principalement cherché des bandes dessinées ou fiches descriptives pour transférer messages et information. Malheureusement nous n'avons rien trouvé et ont donc demandé un réajustement neutre pour ces postes de budget, voir aussi points 4) et 5).

3) Dans notre approche de proximité nous avons cherché un partenariat actif avec le Conseil régional de concertation et de coopération des ruraux (CRCR), représentant régional du mouvement paysan Sénégalais et donc du CLCOP et avec le Service Régional des Pêches et de la Surveillance. Cette délégation de tâches ne c'est pas toujours déroulée de contentement. Le dispositif d'appui technique aux CLCOP du CRCR ne disposait pas de moyens pour assurer sur le terrain un bon suivi du travail des CLCOP. Les agents du Service Régional des Pêches et de la Surveillance étaient mal informés de leur rôle et position dans la cogestion.

Pour résoudre ces problèmes, nous avons appuyé en information et en moyens le dispositif d'appui technique aux CLCOP. Avec l'appui technique de la Direction de Dakar nous avons organisé des réunions d'information et de renforcement de capacité des agents du Service Régional des Pêches et de la Surveillance.

4) Les tombolas pour le recyclage des piles usagées ont été un succès. Au lieu de jeter les piles usagées dans l'eau, il est demandé aux pêcheurs de les ramener chez le boutiquier. Ainsi, quelques 15 000 piles usagées sont collectées. L'activité protège l'environnement, implique la jeunesse et donne aux boutiquiers une nouvelle clientèle.

Les filets composés de matériel monofilament ont non seulement un impact néfaste sur l'environnement marin mais sont aussi source de conflits entre pêcheurs et populations riveraines qui en voient une des causes de la dégradation des ressources halieutiques. Pour

cela, et pour inciter les pêcheurs à s'organiser (un appât qui démontre l'importance de collaboration avec les partenaires au développement), le projet a initié un programme d'échange de filets prohibés par des filets réglementaires dans la zone de pêche de Goudomp. Cette zone de pêche est la plus avancée dans l'élaboration de codes locaux de gestion et est actuellement zone teste de nos activités du projet USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance. Avec l'achat de 45 rouleaux de filet maille 25 et 39 rouleaux de filet maille 36 nous pouvons échanger 28 filets monofilament. Les pêcheurs gardent les cordes, flotteurs et plombs pour les mettre sur les nouveaux filets. Des émissions sur la radio communautaire Pkumel FM de Goudomp préparent et accompagnent les séances d'échange.

5) Avec l'aval du Financial Officer du Ecosystem Grants Programme nous avons consacré une grande partie des postes de budget prévus pour un expert juridique en pêcheries et un formateur de terrain, soit 1,5 Million de Francs CFA (€ 2.286,73), à un programme d'échange de filets prohibés par des filets réglementaires dans la zone de pêche de Goudomp.

b) Publications (envoyées en annexes)

- radio Pkumel FM
- mareyage
- stratégie2009
- convention avec les collectivités locales
- CRCR convention
- une étude d'analyse de cycle de vie SIK/FAO
- CLCOP organigramme
- CLCOP communication
- recyclage poster
- SUD FM
- Inventaire
- notice de fin de programme

c) Réalisations

Le projet a-t-il atteint ses buts, objectifs et résultats ? Comparez avec chacun des BUTS, OBJECTIFS et RESULTATS indiqués sur les documents approuvés du projet.

Si votre proposition de projet mentionnait un **BUT GLOBAL**, veuillez exposer dans quelle mesure le projet a réellement contribué à ce but

OBJECTIFS

	<i>Le projet a-t-il atteint ses objectifs ? Faites référence à chaque indicateur d'objectifs (se reporter au document du projet) ou à des exemples concrets qui étayent votre évaluation</i>	<i>Si l'objectif n'a pas ou pas entièrement été accompli, veuillez expliquer pourquoi.</i>
Objectif 1. Organisation structurelle	L'objectif 1 est atteint avec l'élaboration de l'état des lieux de la filière pêche (acteurs de la pêche et leur matériel) dans 67 villages et la commune de Ziguinchor	
Objectif 2. Renforcement de capacité des trois groupes cibles : acteurs de la pêche, populations riveraines et membres des CLCOP	Au niveau des collectivités locales, dans chaque village plusieurs réunions sont organisées par le CLCOP dans le but de sensibiliser, informer et conscientiser les acteurs de la pêche. IDEE Casamance a organisé une vingtaine de grandes réunions entre plusieurs collectivités locales, rassemblant entre 60 et 100 personnes. But des réunions est l'élaboration d'une stratégie pour l'application de la Loi.	
Objectif 3. Mise en œuvre et pérennisation du code de conduite		Au lieu de l'installation d'un code de conduite locale, il est décidé de mettre en pratique l'application de la loi en vigueur par l'installation de comités villageois de gestion dans les 67 villages.

RÉSULTATS

	<p><i>Les résultats escomptés ont-ils été atteints ?</i></p> <p><i>Faites référence à chaque indicateur de résultats (se reporter au document du projet) ou à des exemples concrets qui étayent votre évaluation.</i></p>	<p><i>Si les résultats n'ont pas ou pas entièrement été atteints, veuillez expliquer pourquoi.</i></p>
<p>Résultat 1.1</p> <p>La zone d'intervention est subdivisée en 04 secteurs et les villages de chaque secteur sont déterminés</p> <p>Résultat 1.2</p> <p>Les effectifs des populations riveraines et tous les acteurs de la pêche crevetteière sont connus dans les 04 zones d'intervention</p>	<p>Tous les villages sont identifiés et inventoriés. En total 67 villages et la commune de Ziguinchor.</p> <p>L'état des lieux est dressé dans les 67 villages</p>	
<p>Résultat 2.1</p> <p>Il existe des cadres villageois de concertation dans chaque zone d'intervention qui ont élu leurs représentants</p> <p>Résultat 2.2</p> <p>Les pêcheurs, peseurs, femmes transformatrices, mareyeurs et les populations riveraines maîtrisent le projet</p> <p>Résultat 2.3</p> <p>Les élus locaux et les autorités administratives s'impliquent et soutiennent le processus</p> <p>Résultat 2.4</p> <p>Les membres des CLCOP assurent un bon encadrement des concertations et de tout le</p>	<p>Dans chaque village est installé un comité villageois de gestion. Les grandes réunions entre plusieurs collectivités locales sont fréquentées par membres du CLCOP, acteurs de la pêche et élus locaux.</p> <p>Le CLCOP a périodiquement restitué les activités et surtout avec l'appui des radios communautaires l'information est bien passée.</p> <p>Il y a eu plusieurs réunions rassemblant une centaine de personnes avec préfet, maires de commune et 8 présidents de communauté rurale</p> <p>Dans les 9 communautés rurales ciblées, les CLCOP ont joué un rôle décisif dans la communication et la circulation de l'information. Le maire a joué ce même rôle dans la commune de Goudomp. Pour Ziguinchor il reste encore beaucoup à faire.</p>	

<p>processus</p> <p>Résultat 2.5</p> <p>Il existe un code de conduite consensuel de la pêche crevettière en Casamance</p>		<p>voir sous 2) et objectif 3</p>
<p>Résultat 3.1</p> <p>Le code de conduite est largement connu et respecté</p> <p>Résultat 3.2</p> <p>Les réfractaires identifiés sont verbalisés et les récidivistes signalés à l'autorité</p>	<p>Au lieu du code de conduite c'est le code de pêche ou la loi qui est maintenant connu par beaucoup d'acteurs de la pêche et les CLCOP disposent d'un classeur avec toute la réglementation en vigueur. Le CLCOP a organisé des séances d'information au sein de la collectivité locale.</p> <p>Des dizaines de filets monofilament sont brûlés ou saisi par les agents de pêche</p>	

II SUJETS ESSENTIELS

a) Ecosystèmes et biodiversité

Quels changements positifs au niveau d'écosystèmes et de la biodiversité ou quelle réduction de menaces peuvent-ils être attribués au projet ?

La raréfaction des ressources halieutiques dans la ria Casamance est expliquée aux acteurs de la pêche, mais aussi à la population riveraine, par un processus d'information et de conscientisation. Les causes ne sont plus seulement à chercher dans les changements climatiques mais aussi des activités anthropiques et pas seulement ceux venues de l'étranger. Il faut d'abord balayer devant sa porte. Dans ce cadre nous avons tenu des réunions houleuses mais fructueuses. Sans exception, les pêcheurs sont prêts à changer d'attitude et de faire des sacrifices. Mais ensemble et valable pour tout le monde. Ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui ont avancé la relation de cause à effet entre poissons et mangrove et ils sont friands de participer au reboisement de mangrove. Ces activités réduiront les menaces sur l'écosystème et réinstalle un équilibre dans l'exploitation des ressources.

b) Atténuation de la pauvreté

Veillez préciser si et comment le projet a aidé à atténuer la pauvreté.

Faites référence aux aspects suivants :

- *Une meilleure gestion de l'exploitation des ressources halieutiques découle de l'aménagement des pêcheries tout au long de la ria Casamance par l'installation des conventions locales adaptées aux spécificités des zones de pêche. Ces mesures assurent la sauvegarde des stocks et améliore la sécurité alimentaire locale.*
- *Développement de la capacité : les acteurs de la pêche organisés sont susceptibles de recevoir des (in)formations sur la chaîne de valeur et ainsi diminuer les pertes postcaptures.*
- *Conditions financières : l'organisation des acteurs de la pêche et leur adhésion au CLCOP améliore leur accès aux crédits et facilite les contacts avec des partenaires au développement..*
- *Situation juridique : les conventions locales prennent en compte les spécificités des zones de pêche et les coutumes locales et installent un nouveau équilibre dans l'exploitation*

c) Parties prenantes

Veillez commenter le degré de participation de différentes parties prenantes clés et l'incidence que le projet a eue (au sens positif ou négatif) ou aura à l'avenir sur les groupes cibles.

Le développement du monde rural, pérennisé par une exploitation équitable des ressources naturelles, n'est pas un cas isolé mais la résultante d'une synergie entre producteurs/exploitants, la société civile et le conseil/appui de l'administration. L'aménagement des pêcheries de la ria Casamance a pour but de sauvegarder la biodiversité mangroviennne et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La population est confrontée avec une dégradation générale des ressources naturelles et donc susceptible d'accueillir facilement des proposition de changements. Le projet a installé la synergie tripartite nécessaire pour améliorer l'efficacité des changements. On peut en déduire que la participation des trois parties était sans faille. Le renforcement pérenne et continu de capacités des acteurs est la condition sine qua non pour le développement du monde rural.

III AUTRES ASPECTS

a) Durabilité du projet et de votre organisation

1. Le projet a-t-il eu suffisamment de temps pour produire les résultats escomptés ?

Comme mentionné, le développement du monde rural est un processus de longue haleine et qui demande l'implication active de tout le monde. Le projet IUCN NL/EGP a permis de faire les premiers pas d'un processus sans fin et provoqué un enthousiasme réel parmi la population qui est prête à activement contribuer aux changements.

2. Pensez-vous que les résultats et les effets peuvent se poursuivre sans autre soutien à l'issue du projet ? Quelles démarches ultérieures ou activités de suivi sont-elles nécessaires pour s'assurer que les résultats de ce projet sont durables ? (par exemple : est-ce que votre organisation et les autorités ou une autre organisation (qui n'est pas bailleur de fonds) s'accordent sur la collaboration à continuer certaines activités de ce projet ?).

Le développement rural est un processus sans fin, on peut toujours améliorer l'actuel. L'importance de la pêche pour les collectivités locales, comme activité génératrice de revenus et comme source protéinique importante, entraîne une dépendance mutuelle et les activités du projet ont démontré que c'est un affaire pour tout le monde, pas seulement de pêcheurs. Le CLCOP, plateforme de concertation, continue à fonctionner en tant que moyen de communication et de contribution pour l'Etat et les partenaires au développement. Le fait d'avoir incorporé la pêche dans ce réseau assure sa participation durable aux concertations.

3. Avez-vous de quelconques plans concrets de campagne de financement ou avez-vous demandé un financement pour les étapes suivantes de ce projet ? (veuillez mentionner les noms des donateurs) Avez-vous déjà mené une campagne de financement fructueuse ? (veuillez mentionner les noms des donateurs et les montants).

Pour une première phase de 12 mois, du 01 février 2009 au 01 février 2010 nous avons un appui financier de US \$ 50'000 du projet USAID/Wula Nafaa.

4. Voyez-vous des possibilités concrètes d'extension ou de reproduction du projet, localement ou ailleurs ?

IDEE Casamance est déjà sollicité dans le cadre du projet USAID/Wula Nafaa à participer aux échanges d'expériences d'aménagement de pêcheries dans le Sine Saloum, le Ghana et la Gambie.

5. (Le cas échéant) Comment le projet peut-il être utilisé pour influencer des politiques du gouvernement ou le secteur privé, à l'heure actuelle ou à l'avenir ?

Les évaluations des expériences de terrain du Sine Saloum, le Ghana, la Casamance et la Gambie doivent aboutir à l'élaboration d'un modèle reproductible d'aménagement de pêcheries artisanales qui est proposé pour validation au Ministère des Pêches.

6. Escomptez-vous que les résultats et les produits du projet pourront être utilisés par d'autres à l'avenir ? Comment et par qui ?

voir sous 5

7. Le projet a-t-il fait émerger votre ONG à un point tel que vous avez été invité à rejoindre des réseaux d'ONG nationaux ou internationaux ou des forums ou des commissions à l'échelle gouvernementale ?

Avec WWF/WAMER, responsable du volet pêche dans le projet USAID/Wula Nafaa, IDEE Casamance participe aux différents programmes d'aménagement de pêcheries artisanales dans le Sine Saloum, la Gambie et le Ghana.

IDEE Casamance est aussi invité par le projet GIRMaC de la Banque Mondiale de coopérer dans le comité technique régional d'aménagement de la pêche crevettière.

8. Avez-vous obtenu des subventions d'un autre bailleur pour un nouveau projet (c'est-à-dire pas en complément du projet de ce rapport), qui aurait été improbable sans le projet actuel financé par l'EGP ?

Non

b) Autoévaluation

- 1) Quels ont été les principaux points forts du projet ?

- ∠ approche de proximité ou bottom-up
- ∠ intégration de la filière pêche dans le monde rural
- ∠ collaboration avec le CLCOP et le CRCR
- ∠ renforcement de capacité des acteurs de la pêche
- ∠ promotion de la cogestion

- 2) Quels ont été les principaux points faibles du projet ?

- ∠ la délégation des tâches a causé des retards considérables
- ∠ pas assez de mise à niveau périodique des collaborateurs
- ∠ pas impliquer dès le début les relais

- 3) Quelles sont à votre avis les principales leçons tirées du projet ? Comment ces leçons seront-elles utilisées pour améliorer les travaux futurs de votre organisation ?

- ∠ dès le début collaborer avec les relais issus du groupe cible
- ∠ avoir des supports de transfert d'information adaptés (BD et autres)
- ∠ voir notre implication dans l'aménagement de pêcheries artisanales avec les autres partenaires

- 4) Comment le projet a-t-il contribué à renforcer votre organisation ou les compétences de votre personnel ?

- ∠ voir notre implication dans l'aménagement de pêcheries artisanales avec les autres partenaires

c) Feedback à l'IUCN NL

1. Quelle opinion avez-vous de la coopération avec notre bureau (communication, services d'assistance, flexibilité de l'EGP, conditions d'obtention de subventions administratives, etc.) ?
 - ∠ La coopération était bonne et chaleureuse

2. Pour les partenaires bénéficiaires de subventions, qui travaillent dans des régions focales de l'EGP, quelle opinion avez-vous de la coopération avec les points focaux régionaux (communication, services d'assistance, flexibilité) ?
 - ∠ Nous n'avons pas eu de contact avec les points focaux régionaux et ne les connaissons pas

3. Avez-vous des contacts réguliers ou une relation de travail avec de quelconques bureaux nationaux ou régionaux de l'IUCN ? Si oui, quels avantages en tirez-vous pour vos travaux ou votre organisation ?
 - ∠ nous avons eu de contact avec le bureau régional de IUCN à Dakar pour soumettre une proposition commune de projet au PRCM, voir fiche envoyé. IDEE Casamance a plusieurs fois visité le bureau à Dakar durant les dernières années, mais les relations restent très restreintes et fermées.

4. Avez-vous fait usage des connaissances, des produits, ou des services acquis à travers du NP.net (le Réseau de Partage de Connaissances et Apprentissage sur Nature et Pauvreté) ?
 - ∠ Non

5. La coopération avec nos services (IUCN NL) a-t-elle présenté de quelconques avantages particuliers pour votre organisation ? Seriez-vous intéressé par le fait de devenir une organisation membre de l'IUCN ?
 - ∠ En particulier dans le programme crevette tropicale
 - ∠ Oui

Nous vous serions très reconnaissants de nous envoyer des photographies des activités du projet et de la zone du projet, que nous pourrions utiliser dans nos publications ou sur notre site Internet.

- ∠ 24 photos envoyées